n° 96 > printemps 2020

le flash @die

Bulletin d'informations municipales

NUMÉRO SPÉCIAL COVID-19

L'ÉDITO

À Die comme partout en France, nous faisons face aux enjeux de la crise sanitaire majeure que nous connaissons.

Dans le combat contre cette épidémie, soyez tous assurés du soutien total de la municipalité.

Il faut saluer les personnels soignants (hôpital, médecins et infirmiers libéraux, pharmaciens, ambulanciers…) et ceux qui par la continuité de leur activité ou leur aide bénévole ont exprimé une belle solidarité.

C'est grâce à tous ces acteurs de la crise, qui ont pris des risques pour eux-mêmes, que la vie continue.

En cette période si particulière, nous avons une pensée pour toutes les personnes victimes directes ou indirectes de cette épidémie.

Ce bulletin spécial a pour objectif de vous informer de mesures locales. **L'actualité évolue cependant très vite. Aussi, tenez-vous régulièrement informés sur mairie-die.fr ou la page Facebook de la ville et sur gouvernement.fr.**

Prenez soin de vous, prenons soin les uns des autres.

Gilbert Tremolet et la municipalité de Die

LA MAIRIE MOBILISÉE À VOS CÔTÉS

Dans ce contexte inédit et malgré le confinement, la ville s'est organisée pour assurer la continuité des activités des services municipaux.

Dès le début du confinement, les élus et les services municipaux indispensables ont poursuivi leur activité (état civil, police municipale, eau et assainissement, interventions d'urgence sur les espaces publics et les bâtiments, propreté de la ville, accueil des enfants des soignants, Centre communal d'action sociale, accueil de jour et de nuit…).

De nombreux services ont pu être maintenus grâce au télétravail. Progressivement, des mesures sanitaires strictes ont permis la reprise d'autres services (entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments). Dans le cadre du confinement, les services et locaux municipaux ont dû être fermés au public à l'exception de l'état civil.

La réouverture des services au public se fera progressivement à partir du 11 mai. Dans un premier temps, les services de l'Hôtel de Ville seront disponibles exclusivement sur rendez-vous avec des mesures de protection sanitaire (vitres de protection, gel hydroalcoolique, nettoyage des locaux). Pour les autres services, des informations figurent dans ce numéro et seront précisées au cours des prochaines semaines sur mairie-die.fr.

Qu'en est-il des travaux communaux ?

Depuis mi-mars, les services municipaux ont examiné avec les entreprises les conditions d'interruption et de reprise des opérations en cours. Un protocole sanitaire a ainsi pu être défini, s'appuyant sur les guides et préconisations des organisations professionnelles, en particulier celles de l'OPPBTP. Ces dispositions vont permettre la reprise de chantiers en mai, comme ceux par exemple de la Maison de santé pluriprofessionnelle, du remplacement de luminaires d'éclairage public, de la rénovation des réseaux eau et assainissement à l'entrée ouest de Die. Lorsque la complexité ou la nature des interventions demandent à être clarifiées, les chantiers seront encore suspendus temporairement afin de garantir la protection des intervenants.

Coordonnées de services municipaux au sein de l'hôtel de ville

Accueil/état civil : administration@mairie-die.fr ou 04 75 21 08 77/06 30 81 16 54
Serétariat du maire et des élus : administration @mairie-die.fr ou 04 75 21 08 80
À compter du 11 mai, les permanences du maire seront rouvertes le mercredi matin sur rdv
Police municipale : police@mairie-die.fr ou 04 75 21 08 85/06 74 95 26 71
Eau : eauetassainissement@mairie-die.fr ou 04 75 21 08 97/06 74 95 26 73 (astreinte technique)
Centre communal d'action sociale – information (CCAS) : 04 75 21 08 82
Secrétariat services techniques : servicestechniques@mairie-die.fr ou 04 75 21 09 66

IMPRIM'VERT
Directeur de la rédaction Gilbert Trémolet – Rédaction & maquette Véronique Pitte
Impression Héraldie – Distribution toutes boîtes – Disponible sur mairie-die.fr

RÉOUVERTURE DES CLASSES EN MAI

Coordination et protection pour une mise en œuvre progressive

Selon la situation sanitaire dans la Drôme, la réouverture des écoles maternelles et élémentaires sera très progressive à compter du 12 mai et sur la base du volontariat. Concernant l'organisation précise des classes et des services périscolaires (garderie et cantine), des informations détaillées seront transmises directement aux familles par les établissements scolaires.

La ville de Die a fait l'achat d'un masque pour chaque enfant (Chabestan et Notre-Dame). Ces masques lavables, produits par les établissements Lassalle à Die, seront disponibles dès le 11 mai et remis dans les écoles. Leur usage sera réservé hors temps scolaire sous l'autorité des parents..

Des dispositions sanitaires seront prévues pour garantir la sécurité de la communauté éducative et des élèves (pas plus de 15 élèves par classe, distanciation, désinfection des locaux, gel hydroalcoolique, masques pour les enseignants et le personnel…).

Les enfants qui seront amenés à rester à la maison devront bien sûr suivre l'enseignement à distance.

Au collège, les 6e et 5e pourront faire leur rentrée à compter du 18 mai, dans les départements à faible circulation du virus (territoires verts). Le port du masque est obligatoire pour les élèves et le collège en fournira à ceux qui n'auront pas réussi à s'en procurer. Concernant les 4e, 3e et lycéens, l'État rendra sa décision fin mai.

Pour les tout-petits, renseignez-vous auprès de la Communauté des communes du Diois ou de votre lieu de garde habituel.

Et pour les inscriptions 2020/2021?

Cette année, l'inscription scolaire est simplifiée et peut se faire à distance (fiche explicative sur mairie-die.fr ou standard de la mairie 04 75 21 08 77).

L'ACTION VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES

Dès le début du confinement, le maire et les adjoints ont appelé les personnes vulnérables et fragiles pour connaître leurs besoins et difficultés et les accompagner. Avec le soutien de La Poste, les coordonnées des services du CCAS et de la police municipale ont été diffusées dans les boîtes aux lettres fin mars.

Pour identifier et mettre en place une aide pour les personnes fragiles : appelez le 04 75 21 03 25 ou le 06 83 70 22 08 en indiquant les coordonnées et les difficultés.

En lien avec des bénévoles, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la police municipale mènent un travail de suivi et de soutien aux personnes fragiles, notamment celles qui s'étaient fait répertorier. Pour les personnes en grande précarité, le CCAS peut être amené à organiser la distribution de colis alimentaires grâce aux dons d'U express et de la Banque alimentaire. Pour l'aide alimentaire, des distributions sont organisées par les Restos du Cœur (04 75 22 04 48) et le Secours populaire (04 75 21 02 50). Tout est mis en œuvre pour respecter les gestes barrière et protéger les intervenants.

L'activité de l'accueil de jour a été maintenue pour les personnes sans résidence stable, pour répondre à leurs besoins de première nécessité (douche, lessive…). La période de mise à l'abri des personnes en période hivernale a été prolongée jusque fin mai, conformément aux instructions nationales : nous accueillons des hommes et des femmes qui peuvent ainsi être confinées.

Violences intrafamiliales

La cohabitation imposée par le confinement se traduit au niveau national par un pic des violences conjugales et familiales. Les dispositifs nationaux pour signaler les violences en tant que victime ou témoin ont été renforcés. **Le numéro d'alerte par SMS 114** a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler les violences lorsque l'on ne peut pas sortir de chez soi ni faire de bruit. **17** numéro d'urgence vers la gendarmerie. **119** pour les enfants en danger dans le cadre de violences intrafamiliales. **3919** : le numéro national d'écoute (il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence). **arretonslesviolences.gouv.fr** pour un signalement en ligne.

L'École municipale de musique et d'arts plastiques s'adapte

L'année musicale a été fortement perturbée par le confinement. Les enseignants se sont mobilisés, avec les contraintes techniques de la pédagogie à distance, pour proposer une continuité à leurs élèves. Pour des raisons techniques, cela n'a pas toujours pu être possible. Il sera proposé au conseil municipal l'annulation des cotisations du début du confinement à la fin de l'année scolaire. L'école informera directement les élèves des conditions de sa réouverture, espérée le 18 mai. La fiche d'inscription 2020-2021 va être modifiée et accessible en ligne très prochainement. Un étalement des possibilités de paiement va être proposé.

Un agenda culturel bouleversé

Au théâtre et au cinéma, l'ouverture est reportée à une date inconnue. Les conditions de réouverture du Musée de Die sont à l'étude. Les animations et activités programmées dès le printemps sont également bouleversées. La Fête de la transhumance a été annulée. La vogue de Die (fête foraine et bal) est annulée, et un report du bal en août est à l'étude. Le bal du 13 juillet est annulé. Le feu d'artifice du 14 juillet est reporté au samedi 8 août. Le Die Hard Festival a annoncé l'annulation de sa manifestation du 18 juillet. L'organisateur du Marché des potiers envisage un report le 12 août square du Souvenir. L'organisation des Vendredis de Die est à l'étude par la municipalité avec pour objectif de maintenir des animations estivales. En septembre, la Drômoise est pour le moment maintenue par l'organisateur.

Piscine et camping municipal : on se prépare !

À l'heure de la publication de ce numéro, aucune échéance certaine n'est connue sur la possibilité d'ouverture au public de ces équipements. Des mesures sanitaires seront envisagées afin de garantir un accès en sécurité au public. D'ores et déjà, des dispositions sont prises pour permettre leur ouverture dès que possible. Les services techniques municipaux mènent les interventions pour préparer les locaux et les bassins. L'entreprise Liotard va finaliser la desserte en eau et électricité des nouveaux chalets du camping en mai.

MASQUES DE PROTECTION

Au moins un masque par habitant

En mai, la région Auvergne-Rhône-Alpes va doter chaque habitant d'un masque lavable par l'intermédiaire des mairies. Concernant notre ville, un premier masque par foyer sera envoyé par La Poste dès réception des masques par la Région. Un courrier d'accompagnement précisera aux foyers comprenant plusieurs personnes comment venir récupérer les masques supplémentaires. Selon une répartition des habitants par secteur géographique afin d'éviter l'affluence, **un responsable du foyer** devra présenter un titre d'identité pour chaque membre de la famille (carte d'identité ou à défaut livret de famille). **Un contrôle** sera exercé sur la composition des familles par les services municipaux. **Des mesures de distance** seront à respecter lors de la remise.

MOBILISATION ET SOLIDARITÉ EXEMPLAIRE

Face à cette situation sanitaire, la mobilisation des personnels de soin (hôpital, médecins et infirmiers libéraux, pharmaciens, ambulanciers…) a été remarquable.

À leur côté, d'autres acteurs professionnels ou bénévoles (services de l'État, gendarmes, policiers municipaux, pompiers, enseignants, commerçants, artisans, entrepreneurs, services d'accueil, d'état civil, de propreté ou de collecte des déchets, Centre communal d'action sociale-CCAS, auxiliaires de vie…) se sont mobilisés pour garantir notre sécurité, coordonner les actions de crise et assurer la continuité des services et des activités essentielles. La solidarité s'est notamment exprimée en direction des personnes fragiles, souvent en lien avec les services du CCAS.

La ville de Die s'est associée :

• Par le don aux pharmacie de matériel de protection disponible à la cantine scolaire (tabliers en plastique, blouses, charlottes et surchaussures). Des entreprises doivent également être saluées pour leur aide matérielle ainsi que les bénévoles ayant distribué des visières de protection aux services exposés, fabriquées à l'aide d'une imprimante 3D (notamment l'association Visières solidaires 26).

• Pour apporter son concours à l'organisation de l'offre de soin, par exemple en mettant à disposition les locaux municipaux pour permettre aux infirmiers libéraux de se réunir.

• En organisant, avec l'Éducation nationale, l'Espace social et culturel du Diois et la Communauté des communes du Diois, le service minimum d'accueil des enfants des personnels soignants sans mode de garde. Ce service a permis d'accueillir des enfants sur temps scolaire dans les écoles. Pendant les vacances de Pâques, du 20 avril au 1er mai, les enfants de 4 à 11 ans ont été accueillis dans les locaux de l'ESCDD et les enfants de 3 à 4 ans à la maternelle de Chabestan. La solution de garde par des assistantes maternelles a été privilégiée pour les tout petits.

Vivre ensemble !
www.mairie-die.fr

Confinement / déconfinement : tout savoir sur ce qui est permis ou pas sur gouvernement.fr

CONFINEMENT

Respectez les règles et les limitations fixées pour le déplacement. Munissez-vous de votre attestation dérogatoire (version papier ou numérique sur smartphone) à télécharger sur https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage

Solidarité numérique
01 70 772 372

Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles : je trouve des réponses sur solidarite-numerique.fr ou au 01 70 772 372 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi 9h-18h).

Accès aux jardins potagers

La ville de Die est intervenue pour signaler l'intérêt de pouvoir continuer à accéder aux jardins familiaux, collectifs ou privés non attenants à l'habitation. Le Préfet a décidé d'autoriser cet accès à partir du 14 avril : • Mise en place d'un planning d'accès avec surveillance de ce planning par une personne sur place. • Pas plus d'un quart des parcelles/lots de ces jardins partagés ne doivent être occupés en simultané. • Des parcelles contiguës ne peuvent être occupées en même temps. • Pas de plus de 2 personnes par parcelle/lot. • Respect des mesures barrière et de distanciation sociale. • Temps sur place limité à deux heures. • Uniquement pour la production de fruits et de légumes.

Bien vivre le confinement Rester chez soi signifie un bouleversement de nos habitudes. Pensons à nos voisins, confinés eux aussi : évitons les activités qui tout en étant autorisées pourraient les déranger et celles qui étaient déconseillées, voire interdites avant cette période (activités tardives et bruyantes).

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIVES

Recenser et accompagner les activités en difficulté

L'ensemble des commerces de proximité a été contacté par les élus de la ville et les services de la Communauté des communes de Diois. Objectif : évaluer les difficultés rencontrées, conseiller et orienter vers les organismes et les dispositifs d'aide mis en place. Concernant les terrasses sur le domaine public, il sera proposé au conseil municipal une exonération de la redevance pour tenir compte du contexte de confinement.

La banque des territoires a décidé de créer un Fonds régional d'urgence destiné à soutenir, via des avances remboursables (entre 3 000 € et 20 000 €), les microentreprises (commerçants et artisans, notamment indépendants, professions libérales…) et les associations n'ayant pu bénéficier ni du Fonds national de solidarité (FNS) mis en place par l'État et cofinancé par la Région, ni d'un prêt bancaire. Ce fonds sera financé par la Banque des Territoires et les collectivités, chacune à hauteur de 2 € par habitant. La ville soutient cette initiative adressée aux structures intercommunales et se félicite de la décision de la Communauté des communes du Diois favorable à cette proposition.

Le marché préservé

Un marché dérogatoire a été mis en place les mercredis et samedis. Fruit d'un travail de réorganisation mené par la mairie avec les producteurs locaux et les services préfectoraux, le marché est ouvert aux commerces alimentaires au sens large avec une prédominance donnée aux producteurs locaux. Bien que de format réduit (18 stands), le marché de plein air permet de préserver l'activité dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisante. Les abonnements annuels seront révisés pour tenir compte de cette situation.

Des dispositions exceptionnelles encadrent l'organisation du marché afin de garantir la sécurité sanitaire des commerçants et des habitants : sécurisation par stand, effectif public maximum de 100 personnes qui impose de rester dans la limite et le périmètre actuel (18 stands au lieu d'environ 50 à cette période de l'année), séparation de 10 m entre chaque stand, répartition équilibrée entre les produits vendus.

Des initiatives locales

Il faut souligner la démarche solidaire initiée par des citoyens et des producteurs accompagnés par l'ESCDD. Un annuaire des producteurs a été créé et mis en ligne sur **producteurs-diois.fr** avec possibilité de commande et paiement en ligne (enlèvement à la ferme ou au relais paysan de l'ESCDD).

Sur le même principe, sous l'égide de l'association **CToutDie** et de la ville de Die, un annuaire en ligne des commerçants et artisans de Die sera prochainement créé. Plus d'informations bientôt sur commercesdedie.com ou sur mairie-die.fr

Enfin, en partenariat avec la Communauté des communes du Diois, la ville de Die a décidé de cofinancer l'achat de masques pour les commerçants de proximité (achat effectué auprès des établissements Lassalle à Die). La distribution se fera prochainement.

Aide aux associations

Les subventions aux associations ont été versées après le vote du budget. Tenant compte du contexte, le second acompte (subventions > 1 000 €) habituellement versé en octobre est en cours de règlement.

NAVETTE MUNICIPALE

L'expérimentation en cours depuis octobre dernier a été interrompue par le confinement et la nécessité de protéger les utilisateurs. La reprise de ce service apprécié est envisagée dès que les conditions de transport en sécurité seront réunies.

INFORMATIONS UTILES

Conseil municipal et élections Des mesures spéciales décidées dans le cadre de l'état d'urgence ont modifié les conditions de réunion du conseil municipal qui peut se réunir à distance. S'il se réunit physiquement, il doit se tenir à huis clos. Ce sera le cas pour la séance du 19 mai prochain, destinée à échanger sur la situation de la crise sanitaire et ses conséquences sur les services et activités à Die et au vote de décisions rendues nécessaires du fait du calendrier. Un deuxième conseil sera programmé avant la fin de l'été. Concernant le second tour des élections municipales, le gouvernement a annoncé qu'il communiquerait sa décision sur le report du scrutin au plus tôt le 23 mai prochain. **Urbanisme** Fermé au public, mais les demandes par courrier (déclarations, permis de construire…) sont traitées et instruites. Il est possible d'accéder au PLU sur le site de la ville de Die. Attention : pas de travaux sans autorisation. Élaboration du PLUi : la CCD propose aux habitants de contribuer en ajoutant sur la carte des communes des indications sur chaque parcelle (mairie-die.fr). **Eau** Report de la relève annuelle envisagée entre fin mai et la première quinzaine de juin. **Salles et complexes sportifs municipaux** restent fermés jusqu'à nouvel ordre. **La Poste** Jusqu'au 22 mai, ouverture lundi, mercredi, vendredi 9h-12h/13h30-16h. **Déchetterie** Réouverture aux particuliers à partir du 4 mai (9h-12h en semaine, 9h-12h/14h-17h le samedi). Le retour aux horaires normaux est conditionné à la réouverture des centres de traitement encore fermés. **Impôts** Déclaration en ligne avant le 8 juin. Déclaration papier uniquement pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet avant le 12 juin.

www.mairie-die.fr

N° Vert 0 800 026 150

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE